

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil seize, le 6 octobre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Fatima KHELIFI, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernard CERF **membre suppléant**.

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Marielle BANDELIER, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Joseph FLEURY, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Laurent BROCHET à Didier MATHIEU, Christine DEL PIE à Denis BANDELIER, Marie Lise LHOMET à Josette BESSE, Bernard LIAIS à Jean Claude TOURNIER, Cédric PERRIN à Jean Louis HOTTLET, Bernard TENAILLON à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 28 septembre	Le 28 septembre	En exercice	41
		Présents	30
		Votants	36

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Sophie GUYON est désignée.

**2016-07-18 Budget Général-Décision Modificative n°2**

*Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération n° 2016-03-13D relative au vote du BP 2016 du budget général,  
Vu la délibération n°2016-04-03 relative à la décision modificative n°1,*

Il convient de procéder aux écritures suivantes :

**Changement d'imputation :**

- Régularisation du paiement de la taxe d'aménagement et de redevance archéologique du bâtiment relais des Chauffours :  
Fonctionnement : Chap 011: Dépenses : compte 674 : + 13 549.00 €  
Fonctionnement : Chap 77: Recettes : compte 773 : + 7 709.00 €  
Fonctionnement : Chap 011: Dépenses : compte 63513 : - 5 840.00 €

**Augmentation de crédits :**

- Suite aux travaux de réparations de la Digue du Verchat à prévoir prochainement, il convient de passer les écritures suivantes :  
Fonctionnement : Chap 011 : Dépenses : compte 67441 : + 50 000.00 €  
  
• Dans le cadre du projet de covoiturage, il convient d'ajuster les crédits tant en dépenses qu'en recettes  
Fonctionnement : Chap 011: Dépenses : compte 6238 : + 63 000.00 €  
Fonctionnement : Chap 74: Recettes : compte 7477 : + 50 400.00 €  
  
• Afin d'équilibrer la section d'investissement suite à la reprise du FCTVA, il convient de procéder aux écritures suivantes :  
Fonctionnement - Dépenses : compte 023 + 30 000.00 €  
Investissement – Recettes : compte 021 + 30 000.00 €

Envoyé en préfecture le 13/10/2016

Reçu en préfecture le 13/10/2016

Affiché le

BESSE  
Levraut

ID : 000 240000244 20161006 2016 07\_18-DE

90053	Communauté de Communes du Sud Territoire	DM n°2 2016
Code INSEE	Budget Général (80000)	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire**  
régul taxes bat relais +sub digue Verch+ covoitura

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-6238-023 : Divers	0,00 €	63 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-63513-90 : Autres impôts locaux	5 840,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>5 840,00 €</b>	<b>63 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6743-90 : Subventions de fonctionnement (versées par groupement)	0,00 €	13 549,00 €	0,00 €	0,00 €
D-67441-023 : aux budgets annexes	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>63 549,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7477-023 : Budget communautaire et fonds structurels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 400,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 400,00 €</b>
R-773-90 : Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 709,00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 709,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 840,00 €</b>	<b>196 549,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>58 109,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>150 709,00 €</b>		<b>88 109,00 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- d'approuver la décision modificative n°2 du Budget Général selon le tableau ci-dessus.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 13 OCT. 2016

Le Président,

Le Président,

Le Président  
**Christian RAYOT**

